

# Inscription en 1<sup>e</sup> secondaire

Les inscriptions se dérouleront du lundi 1<sup>er</sup> février au 5 mars 2021.

Les inscriptions s'effectueront **exclusivement** selon l'horaire suivant et sans rendez-vous préalable :

<b>Lundi 1/02/21</b> 13:00 → 18:00	<b>Lundi 8/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Lundi 22/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Lundi 1/03/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00
<b>Mardi 2/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Mardi 9/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Mardi 23/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Mardi 2/03/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00
<b>Mercredi 3/02/21</b> 09:00 → 12:00	<b>Mercredi 10/02/21</b> 09:00 → 12:00	<b>Mercredi 24/02/21</b> 09:00 → 12:00	<b>Mercredi 3/03/21</b> 09:00 → 12:00
<b>Jeudi 4/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Jeudi 11/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Jeudi 25/02/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00	<b>Jeudi 4/03/21</b> 09:00 → 12:30 14:00 → 16:00
<b>Vendredi 5/02/21</b> 09:00 → 12:30	<b>Vendredi 12/02/21</b> 09:00 → 12:30	<b>Vendredi 26/02/21</b> 09:00 → 12:30	<b>Vendredi 5/03/21</b> 9:00 → 12:30 14:00 → 16:00

Chaque parent se munira du FUI (Formulaire Unique d'Inscription) remis par l'école primaire (au plus tard le **22 janvier 2021**).

**Important :** Le formulaire unique comprend deux volets : Le volet général et le volet confidentiel.

**Volet général :**

1. coordonnées de la (des) personne(s) responsable(s);
2. coordonnées de l'élève ;
3. renseignements fournis par l'école primaire d'origine;
4. coordonnées de l'établissement secondaire ayant la préférence /1er choix (Notre numéro de fase d'établissement est le 00132 et notre numéro de fase d'implantation est le 201.)

**Volet confidentiel :** Il convient de noter les coordonnées des écoles secondaires choisies par ordre de préférence (maximum 10) ; à remettre sous enveloppe fermée lors de l'inscription ou à compléter en ligne.

L'école établira un FUI pour les élèves scolarisés en néerlandais ou n'ayant pas reçu le document de la Communauté française.

- **L'ordre chronologique n'a pas d'importance durant la période d'inscription.**
- **Inutile de se précipiter les premiers jours (risque de file d'attente importante).**
- **Il faut prévoir de 10 à 15 minutes pour chaque inscription.**

**L'inscription implique l'adhésion des parents et de l'élève aux projets éducatif et pédagogique ainsi qu'aux règlements des études et d'ordre intérieur.**

### **Documents à fournir obligatoirement (voir Décret 2021-2022) dans les cas suivants :**

#### **1. EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE CONCERNANT LE DOMICILE ACTUEL DE L'ÉLÈVE :**

- Soit une composition de ménage de l'enfant ou du parent avec lequel l'enfant est domicilié
- Soit un historique des domiciles de l'enfant et du parent avec lequel il est domicilié
- Soit l'impression des données disponibles de la carte d'identité de l'enfant et celle du parent avec lequel il est domicilié. –

#### **2. SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE VALOIR UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE DU DOMICILE DE L'ENFANT :**

**\* POUR LE DOMICILE DU 2ÈME PARENT (si les parents sont séparés et qu'ils désirent faire valoir le domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié) :**

- Soit une composition de ménage du 2<sup>ème</sup> parent
- Soit un historique des domiciles du 2<sup>ème</sup> parent
- Soit l'impression des données disponibles sur la carte d'identité du 2<sup>ème</sup> parent.

**\* POUR LE DOMICILE DE L'ÉLÈVE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE ACTUELLEMENT FRÉQUENTÉE :**

- Un historique des domiciles de l'enfant

#### **3. SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE LA PRIORITÉ « FRATRIE » (lorsque tout autre mineur ou majeur résidant, à temps plein ou temps partiel, sous le même toit que l'enfant à inscrire, fréquente déjà l'établissement) :**

- Une composition de ménage

**Dans les cas repris ci-dessus, la demande d'inscription ne sera pas acceptée si les documents exigés ne sont pas présentés !**

113, rue du marais -1000 Bruxelles

[www.saint-louis.be](http://www.saint-louis.be)

Tél :02/209 17 11. Fax : 02/223 10 62